

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIIN 2023

**Date de convocation et d'affichage : 20/06/2023**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

**Présents** : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – SALATA Philippe.

**Excusés** : GARO Carine – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – MANGIONE Sylvie.

**Absents** : BABILLON Agnès – VANDECASTEELE Corinne.

**Procuration** : GARO Carine à GRANGER Anne-Marie – ROBIN Christelle à WOZNIAK Jean-Marie – LABLANQUI Jean-Marie à GIROT Dominique – MANGIONE Sylvie à VEY-FARCE Cathy.

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du 15 mai 2023.
- Approbation de la convention avec le CDG26 pour la désignation d'un référent déontologue.
- Approbation des travaux de réfection voirie.
- Attribution du marché de recâblage de l'école Georges Brassens.
- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables du budget communal – M14
- Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur des sinistrés de Séderon suite aux inondations du 4 juin 2023.
- Approbation d'une convention entre les mairies de Clérieux, Granges-lès-Beaumont et Saint Bardoux et le FCCBG pour le stade de football.
- Attribution des travaux de rénovation du stade de football.
- Décisions du Maire.
- Questions diverses.

#### **• APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 MAI 2023**

Lecture est faite par le Maire.

Fabrice LARUE relève à l'occasion du sujet des tarifs et du règlement scolaire que François AUROUX a publié un article qui a fait du mal puisqu'il disait l'inverse de ce qui a été voté avec mention de la mise en place du quotient familial. En cas de doute sur les informations à transmettre, revenir vers la mairie pour vérifier.

Pas de remarques supplémentaires.

**Approuvé à la majorité (1 abstention : JUVENON Marie-Hélène)**

- **APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE CDG26 POUR LA DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE.

La loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L.1111-1-1 du CGCT, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes.

Ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et le CDG26 propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique une convention de mutualisation de la fonction de référent déontologue des élus.

Tout élu local pourra désormais consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local.

Le CDG26 en collaboration étroite avec l'AMF26, propose de mutualiser la fonction de référent déontologue des élus au moyen d'une convention spécifique.

S'agissant d'une mission facultative au sens du CGFP, le financement de la mission référent déontologue est fixée dans le tableau suivant :

<b>COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS AU CDG26</b>	<b>COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS NON- AFFILIÉS AU CDG26</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A l'adhésion uniquement : <b>100 €</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A l'adhésion uniquement : <b>10 € par élu siégeant dans l'assemblée délibérante</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour chaque sollicitation du déontologue : <b>106 € (96€ de facturation par le CDG69 + 10€ pour le CDG26)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour chaque sollicitation du déontologue : <b>106 € (96€ de facturation par le CDG69 + 10€ pour le CDG26)</b></li> </ul>

Il est proposé de désigner en qualité de référent déontologues des élus, le référent déontologue proposé dans la convention de mutualisation du CDG26 à savoir madame Élise UNTERMAIER-KERLÉO dans les conditions prévues par ladite convention.

**Voté à l'unanimité**

- **APPROBATION DES TRAVAUX DE REFECTION VOIRIE**

Présentation effectuée par Jean-Pierre BANC.

Deux entreprises ont été consultées pour la réfection du chemin des Théomes et la route du Merley.

Les entreprises TPR et Cheval ont chacune envoyé une proposition. TPR à hauteur de 40 222.20 € HT soit 48 266.64 € TTC et Cheval à hauteur de 33 554.50 € HT soit 40 265.40 € TTC.

TPR fera le chantier du petit parking devant la résidence Chabrilan (en attente de l'intervention de VRA assainissement) et du chemin des Voleyses. Cheval fera le chantier des Théomes, la route du Merley et derrières les Remparts. Cela représente le programme de voirie voté au budget.

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Cheval de 33 554.50 € HT soit 40 265.40 € TTC.

François AUROUX trouve que le mur derrière la maison des associations est en mauvaise état dans l'impasse de la Maison Forte ainsi que le mur de l'école extérieur. Fabrice LARUE répond que cela attendra la réfection de la rue de la Vallée.

**Voté à l'unanimité**

*Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire*

• **ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RECABLAGE DE L'ÉCOLE GEORGES BRASSENS**

Présentation effectuée par Jean-Luc COMBRISSON.

Il convient de recâbler la partie électrique de l'ensemble scolaire Georges Brassens, en effet, de nombreuses modifications ont eu lieu au fil des années créant ainsi une incohérence et des difficultés pour la recherche et/ou la résolution de problèmes électriques.

Le bureau d'étude ACT a été mandaté pour réaliser le diagnostic et le dossier de consultation et 3 entreprises ont été consultées avec une date limite de remise des offres fixée au 22 juin 2023 à 12H00.

Les 3 entreprises ont remis une offre dans les délais et voici l'analyse effectuée par le bureau d'étude :

Estimation base HT : 39 200,00 €

N°	Entreprise	Prix		Technique				Remarques
		Montant offres. Base € HT	Montant après vérif. Base € HT	MOYENS EN PERSONNEL & MATÉRIELS ET ORGANISATION DU CHANTIER	PROVENANCE ET QUALITÉ DES MATÉRIAUX, SUIVI DE LA QUALITÉ ET CONTRÔLE	DELAYS ET MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR RESPECTER CES DELAIS	VISITE DU CHANTIER	
	JGE	55 923,00	55 923,00	Moyens humains suffisants, 1 responsable de travaux, 4 ouvriers qu Moyens matériels satisfaisant	Références fourniture 7 fournisseurs du matériel conformes au CCTP et fiches matériels jointes à l'offre Méthode de suivi de la qualité et contrôles correctement détaillés	L'entreprise s'engage à respecter les délais et finir avant la rentrée.	L'entreprise a fait la visite du chantier.	L'entreprise propose une variante pour un montant de 48 488€ ht qui est conforme.
	MEHELEC	61 713,00	61 713,00	Moyens humains suffisants, 1 responsable de travaux, 3 à 7 ouvriers Moyens matériels satisfaisant	Références fourniture 7 fournisseurs du matériel conformes au CCTP et fiches matériels jointes à l'offre Méthode de suivi de la qualité et contrôles correctement détaillés	L'entreprise s'engage à respecter les délais.	L'entreprise n'a pas fait la visite du chantier.	
	BET ECAD	63 642,00	63 642,00	Moyens humains suffisants, 1 responsable de travaux, 1 ouvrier Moyens matériels satisfaisant	Références fourniture / fournisseurs du matériel conformes au CCTP et fiches matériels jointes à l'offre Méthode de suivi de la qualité et contrôles correctement détaillés	L'entreprise s'engage à respecter les délais.	L'entreprise n'a pas fait la visite du chantier.	

L'offre de l'entreprise JGE est économiquement la plus avantageuse.

Les 3 entreprises sont locales avec une ancienneté d'une quinzaine d'année pour les deux premières et de 4 ans pour la dernière.

La mieux placée qui est basée sur la commune de Mours Saint Eusèbe propose une variante sur le montant de l'offre de base à 48 488.00 € HT soit environ 7 000 € de moins. La différence se trouve sur le tirage des lignes supplémentaires plus difficile. Ce qui est intéressant c'est d'avoir des réserves sur la salle de l'ancienne garderie avec des fourreaux prévus mais sans câblage pour l'instant. C'est aussi la seule entreprise qui s'est déplacée pour une visite. L'importance a été mise sur la réalisation des travaux durant l'été.

Fabrice LARUE répond que cette variante est conforme à nos attentes. Il y a l'alarme PPMS, incendie, l'informatique, etc. donc tout est remis à niveau conformément aux normes en vigueur en lien avec les enseignants et le responsable informatique de VRA. Les derniers exercices d'évacuations ont été fait dans de bonnes conditions.

Il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse qui propose la variante, celle de l'entreprise JGE à 48 488.00 € HT.

*Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire*

François AUROUX trouve étonnant que les autres entreprises n'aient pas fait la visite. Quelle sera la durée du chantier ? Fabrice LARUE répond environ 5 à 6 semaines.

#### **Voté à l'unanimité**

- **ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURABLES DU BUDGET COMMUNAL – M14**

Présentation effectuée par Dominique GIROT.

La DGFIP a transmis ses demandes d'admission en non-valeur pour des produits irrecouvrables pour le budget communal.

Cette décision doit faire l'objet d'une délibération et tout refus de la part de la collectivité doit être motivé par des perspectives réelles de possibilité de recouvrement.

Le montant total s'élève à 270.94 € et est constitué en majorité de petites sommes datant de plusieurs années souvent correspondant à des impayés de cantines et de garderies. Il y a 13 lignes de 2001 à 2011 pour moitié des sommes trop faibles pour aller les chercher (quelques centimes) et le reste ayant déjà fait l'objet de tentatives de récupérations sans succès.

#### **Voté à l'unanimité**

- **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES SINISTRES DE SEDERON SUITE AUX INONDATIONS DU 4 JUIN 2023**

Présentation effectuée par Nicolas ROUX.

Le 4 juin 2023 un orage a frappé la commune de Séderon, occasionnant des inondations et de nombreux dégâts sur les biens publics comme privés.

Le maire de Séderon et le conseil municipal ont lancé un appel à la solidarité relayé par l'association des maires et présidents d'intercommunalités de la Drôme.

Les sommes versées doivent être attribuées à l'association « Ambre Solutions » qui vient en aide de façon très concrète à la population locale depuis le sinistre.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité et d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association « Ambre Solutions » pour les sinistrés de la commune de Séderon à hauteur de 500 €.

Fabrice LARUE précise que la proposition est encadrée par l'AMF26. Pour l'avoir vécu la solidarité est importante et il est intéressant de renvoyer l'ascenseur.

#### **Voté à l'unanimité**

- **APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LES MAIRIES DE CLERIEUX, GRANGES-LES-BEAUMONT ET SAINT BARDOUX ET LE FCCBG POUR LE STADE DE FOOTBALL**

Présentation effectuée par Jean-Marie WOZNIAK.

Les deux points suivants sont liés dans leur présentation mais seront votés séparément d'une part, la convention et d'autre part l'approbation des travaux.

*Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire*

La convention a pour objet de mettre en place un financement commun pour les travaux de rénovation du stade Léopold Martin à Clérieux avec :

- La réfection de la pelouse
- La mise en place d'un arrosage automatique
- La mise en place d'une main courante pour la mise aux normes
- Le remplacement de l'éclairage par des projecteurs LED

La prise en charge représente un montant global de 94 583.00 € TTC éligibles à des subventions :

- 25% du montant HT par le conseil départemental de la Drôme majoré de 10% pour des travaux d'équipement intercommunal, soit 35%.
- La Fédération française de football dans le cadre du FAFA (fonds d'aide au football amateur) à hauteur de 25% du montant HT sur la partie éclairage LED.
- Le district de football Drôme-Ardèche à hauteur de 50% du montant HT sur l'arrosage automatique et la main courante avec un plafond de 5 000 € par équipement.

	TTC	HT	Subvention HT			Total
			CD 26	FAFA	District	
			35%	25%	50%	
Réfection pelouse terrain de foot	7 143,00	5 952,50 €	2 083,38 €			2 083,38 €
Mise en place d'un arrosage automatique stade de foot	45 440,00	37 866,67 €	13 253,33 €		5 000,00 €	18 253,33 €
Mise aux normes ligue stade de foot (main courante)	11 000,00	9 166,67 €	3 208,33 €		4 583,33 €	7 791,67 €
Changement éclairage du stade de foot en LED	31 000,00	25 833,33 €	9 041,67 €	6 458,33 €		15 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>94 583,00</b>	<b>78 819,17</b>	<b>27 587,06 €</b>	<b>6 458,58 €</b>	<b>9 583,83 €</b>	<b>43 629,48 €</b>

L'ensemble des parties à la convention s'engagent à participer à ces frais de rénovation dans un délai de deux ans comme suit :

Total des travaux HT	78 819,17 €
Montant des subventions : 55,35 %	43 629,48 €
<b>Reste à charge</b>	<b>35 189,69 €</b>
Participations attendues	
St Bardoux	3 500,00 €
Granges	20 000,00 €
Clérieux	8 000,00 €
FCCBG	3 689,69 €
<b>Total des participations</b>	<b>35 189,69 €</b>

Fabrice LARUE ajoute qu'il faut que chaque commune délibère sur cette convention. La commune de Granges-lès-Beaumont a voté le montant et celle de Saint Bardoux est en conseil en même temps que Clérieux avec un accord de principe du Maire qui va porter le projet devant son conseil. En cas de non vote d'une des communes, la délibération de Clérieux sera rapportée et la commune n'engagera pas les travaux.

Philippe SALATA demande si les subventions sont actées. Fabrice LARUE répond qu'elles seront demandées puis en attente de validation pour enfin commencer les travaux.

Marie-Hélène JUVENON demande s'il y a un terrain à Granges-lès-Beaumont ? Fabrice LARUE répond que non, ils ont envisagé d'en reconstruire un mais c'est très coûteux. Saint Bardoux fait aussi des investissements pour l'entraînement qui se fait là-bas. Marie-Hélène JUVENON demande ce qu'il en est de l'entretien régulier, à 100% pour Clérieux ? Fabrice LARUE répond que pour l'instant oui mais que ce sera la prochaine question à évoquer tous ensemble.

Fabrice LARUE ajoute que c'est comme pour les frais de garde des enfants de la cantine des autres communes qui étaient payés par les impôts des parents des enfants de Clérieux.

Fabrice LARUE évoque aussi l'investissement du club de foot. Jean-Marie WOZNIAK ajoute que le nombre d'inscrits augmente.

Jean-Pierre BANC demande comment se passe les travaux pour la partie arrosage pour la rentrée ? Fabrice LARUE répond que les seniors pourraient aller en extérieur et les enfants éventuellement à Saint Bardoux le temps d'effectuer les travaux. Jean-Marie WOZNIAK est en attente du calendrier des entreprises.

**Voté à l'unanimité**

• **ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE RENOVATION DU STADE DE FOOTBALL**

Présentation effectuée par Jean-Marie WOZNIAK.

La convention présentée précédemment organise la participation des communes et du club de football aux dépenses de rénovation nécessaire à l'utilisation du terrain.

Il convient donc d'attribuer les différents types de travaux aux entreprises ayant déposées une proposition. Les travaux concernent, la mise en place d'une main courante, d'un arrosage automatique, d'un éclairage LED et la réfection de la pelouse.

	TTC	HT
Réfection pelouse terrain de foot	7 143,00	5 952,50 €
Mise en place d'un arrosage automatique stade de foot	45 440,00	37 866,67 €
Mise aux normes ligue stade de foot (main courante)	11 000,00	9 166,67 €
Changement éclairage du stade de foot en LED	31 000,00	25 833,33 €
<b>TOTAL</b>	<b>94 583,00</b>	<b>78 819,17</b>

Jean-Pierre BANC demande si le terrain est remis d'aplomb par les entreprises ou le service technique ? Fabrice LARUE répond qu'ils décalent les cages, ils font tout, il sera aussi remis d'équerre.

**Voté à l'unanimité**

• **DECISIONS DU MAIRE**

○ *Droit de préemption urbain*

DATE	PARCELLE	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	M <sup>2</sup>	PREEMPTION	
					OUI	NON
15/04/23	C497	SCI Les Roussières. CHARDON Max	155, chemin des Fabriques	1359		X
16/05/23	ZE126 et 128	FERRIER Gilbert	950B, route des Fabriques	3653		X
25/05/23	ZM407 et 410	SCI CLERIEUX	Impasse des Coquelicots	416		X
31/05/23	C424	COTTE Damien	131, rue Pratic	3720		X

## • QUESTIONS DIVERSES

Jean-Marie WOZNIAK ajoute que des missions complémentaires ont été demandées à Urban Studio pour la traversée du village. Un rendez-vous est fixé avec les ateliers déconcertants pour la végétalisation de la rue des Remparts qui se ferait en octobre 2023 avec la participation des habitants.

Le 13/07/2023 se tient une activité avec un footballeur freestyle l'après-midi suivi du feu d'artifice et d'un repas à emporter organisé par le club de foot.

Le 25/07/2023 se tient une visite théâtralisée des maisons d'usine à Clerval, avec un arrêt chez ESAL puis à la bibliothèque avec le service patrimoine de VRA et l'association du patrimoine de Clérieux.

---

Jean-Luc COMBRISSEON, à partir de mercredi matin la route des Collines sera fermée à la circulation avec des GBA sauf pour les piétons et les cycles. Le Chalon est fermé au niveau du passage à gué, les accès restent possibles notamment pour les agriculteurs, le chemin des Buis, etc. Philippe SALATA demande les raisons de la fermeture ? Jean-Luc COMBRISSEON répond qu'il y en a plusieurs, les échanges avec les riverains, les relevés de véhicules jours alors que la route n'est pas prévue pour ce trafic, la problématique d'entretien de la voirie refaite il y a peu et détériorés rapidement (notamment les accotements), les automobilistes se plaignent et font fonctionner l'assurance de la mairie. Deux accidents mineurs ont eu lieu où les voitures sont passés au-dessus des chicanes, les gens roulent vite. L'objectif finale est de tester cette solution pour voir si on peut changer les habitudes des automobilistes qui arrivent de Tain, etc. Aujourd'hui c'est aussi ce qui coute le moins cher à tester. Les riverains seront de nouveau rencontrés pour faire le bilan.

Il y a aussi une demande du Maire de Saint Bardoux, pour sortir de chez lui et des maisons situées derrière c'est un flux continu avec un passage difficile et dangereux.

Fabrice LARUE rappelle que la route est à moitié à Clérieux et à moitié à Granges-lès-Beaumont et que, s'il faut des aménagements plus coûteux, c'est un financement commun qui devra être mis en place. Ils ont déjà installé des chicanes.

François AUROUX demande ce qu'il en est de l'étude faite par le cabinet ? Fabrice LARUE répond que le bureau d'étude n'a pas proposé de barrer la route, ils avaient proposé des croisements modifiés pour couper le flux, avec un investissement important.

---

Philippe SALATA demande s'il y a une date pour le forum des associations ? Jean-Marie WOZNIAK répond que oui ce sera le vendredi 8 septembre 2023.

---

Thierry BOISSIEUX demande si on se revoit fin juillet ? Fabrice LARUE répond que oui.

---

Marie-Hélène JUVENON fait un retour sur le conseil d'école et notamment sur le fait que la directrice ne comprend pas le tarifs des enfants extérieurs à la commune. Elle remercie la commune pour les travaux réalisés. Il y a des départs d'enseignants en élémentaire et en maternelle dont une qui part car les conditions d'exécution sont difficiles à Clérieux parce qu'il manque une ATSEM.

---

Dominique GIROT, le festival des contes s'est bien passé, souhait de plus de participations mais tous ceux présents étaient contents donc le but est atteint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00.

**Le Maire**  
**Fabrice LARUE**

*Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire*



**Le Secrétaire de séance**  
**Jean-Marie WOZNIAK**